



MAISON DES EXAMENS - SIEC

DEGT 4

7 rue Ernest RENAN

94749 ARCUEIL CEDEX

Monsieur le directeur du SIEC,

Comme vous le savez de nombreux collègues de lettres ont été convoqués avec une charge de travail anormalement élevée cette année. Vos services prévoient jusqu'à sept jours au lieu des cinq jours habituels consacrés aux oraux et nos collègues pourraient interroger jusqu'à plus de 90 élèves au total. De plus, le nombre de copies par correcteur s'élèverait à 80, voire 90 copies à corriger en une semaine, dont quatre jours de week-end.

Le lundi 13 juin, vous avez envoyé aux établissements de nouvelles consignes voulant tenir compte des revendications exprimées par nombre de collègues, parfois par des équipes entières. Cependant la convocation de « correcteurs supplémentaires (...) affectés à une mission exclusive de correction sur les jurys qui ont 7 jours d'oraux » et des « instructions (...) données aux chefs des centres d'harmonisation où les oraux se déroulent sur 7 jours pour mobiliser davantage les enseignants réservistes... » ne sauraient à elles seules régler ce problème. En effet, nous considérons que les 65 copies, qui redeviennent la référence dans votre note du 13 juin, ne doivent pas être « une moyenne » mais un maximum applicable à chaque correcteur : une cinquantaine de copies représente déjà une charge conséquente lorsqu'à celles-ci viennent s'ajouter des journées d'oraux. De plus, vous ne garantissez pas dans votre note une baisse du nombre de ces journées d'oraux, qui constituent la charge la plus épuisante du travail.

SUD Éducation soutient les revendications des personnels et vous demande par conséquent de bien vouloir convoquer des correcteurs supplémentaires sur l'ensemble des centres d'examen concernés en Île-de-France de façon à revenir au maximum habituel déjà élevé de 50 à 60 candidats par examinateur sur 5 jours et à un nombre équivalent de copies à corriger pour tous les examinateurs.

Les collègues ne souhaitent en aucun cas se dérober à leurs obligations, mais veulent au contraire les remplir dans des conditions de travail dignes pour les élèves et pour eux-mêmes.

Sans réponse précise et rapide de votre part nous prendrons toutes les initiatives syndicales nécessaires pour que les collègues réduisent eux même leur charge de travail.

Dans l'attente de votre réponse croyez à notre attachement au service public d'Éducation,